

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DJS 111 Subvention (15 000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation des finales de la Coupe de France 2016 au stade Pierre de Coubertin (16^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Volley-ball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Volley-ball (18529/2016_01480) 17, rue George Clemenceau 94607 Choisy-Le-Roi Cedex, pour l'organisation des finales de la Coupe de France le 26 mars 2016 au stade Pierre de Coubertin (16^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO